



QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
KEMPER BREIZH IZEL

quartiers2030



CONTRAT DE VILLE DE KERMOYSAN

APPEL À PROJETS 2024



Avec le soutien du :

Pour 2024-2030,
dix priorités
spécifiques ont
été définies :

- sécurité / tranquillité publique
- cadre de vie
- jeunesse / éducation / prévention 0-25 ans
- emploi / économie
- santé
- soutien et accompagnement aux familles monoparentales
- accompagnement des habitants du quartier de nationalité étrangère
- mobilités
- enjeu global de lisibilité des dispositifs
- présence des professionnels sur l'espace public



Ces priorités
spécifiques sont
complétées par
les sept priorités
transversales
suivantes :

- mobilisation du droit commun
- lutte contre les solitudes : actions renforcées en direction des personnes âgées et/ou isolées
- égalité femmes/hommes
- mixité sociale
- lutte contre les discriminations
- inclusion des personnes en situation de handicap
- transition écologique et énergétique



- * **Les priorités transversales et spécifiques** définies pour le contrat 2024-2030 alimentent et nourrissent les priorités 2024, notamment l'égalité femmes/hommes, la lutte contre les solitudes, et la transition écologique et énergétique.
- * **Les actions doivent être co-portées avec les habitants dès que possible** (2 à 4 habitants bénéficiaires associés par projet). À l'automne 2024, les habitants bénéficiaires des actions seront invités avec les porteurs des projets à présenter les projets lors d'une rencontre citoyenne.
- * **Les projets proposant une présence régulière dans le quartier** sont encouragés.



LES QUATRES PRIORITÉS CIBLÉES POUR L'APPEL À PROJETS 2024



- **LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ**, en particulier des familles monoparentales avec adolescents et jeunes adultes.

Accompagnement et développement de la confiance en soi pour les parents, adolescents et jeunes adultes, groupes d'écoute et partage d'expériences...



- **L'ANIMATION DANS L'ESPACE PUBLIC**, en particulier du city stade, des abords et du hall du centre commercial, de la place d'Écosse, et du bois de Kerjestin.

Repérage, soutien et accompagnement des « invisibles », des personnes isolées ou vulnérables (accès aux droits, aux soins, à l'emploi...), renforcement du vivre ensemble, des propositions artistiques, culturelles et sportives régulières, prévention des incivilités (propreté, partage des espaces communs, respect des règles de vie commune, tolérance...).



- **LA PRÉVENTION POUR TOUS LES ÂGES**, en particulier la prévention aux addictions, la santé mentale, l'amélioration de la condition physique par le sport...

Prévention par le sport (prévention des chutes, confiance en sa motricité), santé alimentaire, santé mentale, prévention des addictions (drogues, tabac, alcool) ...



- **L'EMPLOI ET LA MOBILITÉ**, en particulier des jeunes en formations et des adultes isolés

Développement du mentorat entre habitants, développement des passerelles entre emploi/formation/établissements scolaires, développement des actions d'insertion...

DÉPÔT DES DOSSIERS

Date limite de dépôt du dossier
jusqu'au 28 février inclus.

La décision d'attribution des subventions sera
rendue début juillet 2024.

Tous les documents à compléter pour la demande
sont téléchargeables depuis le site de
Quimper Bretagne Occidentale
(<https://www.quimper-bretagne-occidentale.bzh/1501-contrat-de-ville.htm>).

Le dossier est à communiquer en version papier
et numérique (format Word et pdf) au
service politique de la ville de Quimper.

*Un dossier incomplet ou hors délai ne sera
pas pris en compte.*

Les pièces à fournir pour la demande
de subventions :

- le formulaire Cerfa n°12156*06 complété et accompagné des pièces demandées en annexe,
- la partie 7 « Attestations » de ce Cerfa doit être imprimée et signée (expédier les originaux),
- une fiche « Action Kermoyan 2024 »,
- une présentation « libre » du projet si souhaité en annexe,
- pour les actions reconduites, des bilans provisoires doivent impérativement être transmis en utilisant le Cerfa 15059*02.

Pour toute demande d'informations
et d'accompagnement

**SERVICE POLITIQUE DE LA VILLE
MAISON DES SERVICES PUBLICS**

2 RUE DE L'ÎLE DE MAN
29000 QUIMPER
02 98 55 26 79



ACCUEIL.MSP@QUIMPER.BZH

WWW.QUIMPER-BRETAGNE-OCCIDENTALE.BZH



La présentation complète
de l'appel à projets 2024 est
téléchargeable depuis le site
internet de
**Quimper Bretagne
Occidentale** 

*Important : cet appel à
projets sera unique pour
l'année 2024.
Il n'y aura pas de 2^e session.*

quartiers2030